

Olivia et Jérôme Brelurut

130, Chemin le Capelier

83 690 SALERNES

CONTRAT DE LOCATION DU GITE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer le contrat de réservation de notre gîte :

Locataires:

M, _____ M m e : _____

A d r e s s e : _____

Code postal:

C o m m u n e : _____

P a y s : _____
.....

Tel domicile : / Tel mobile: _____
.....

Nombre de personnes:

- Adultes:
- Enfants:

Dates du séjour :

- Du samediaprès 16h
- Au samedi avant 10h

Tarif pour le séjour : euros

	Basse saison (jusqu'au 28 mai 2016)	Haute saison (du 28 mai au 1er octobre 2016)
Gîte	500,00 €	800,00 €

Ce prix s'entend toutes charges comprises (ménage, électricité, eau, taxes de séjour). Les draps sont fournis et compris dans le prix de location.

Dépôt de garantie ou caution 500 Euros à verser à l'arrivée.

Acompte de 25% à verser à la signature de ce contrat, soit €:

- par chèque à l'ordre de M. Mme BRELURUT
- ou par virement bancaire par le compte Paypal.

Le solde sera à régler par chèque, virement bancaire ou espèces à votre arrivée.

Descriptif rapide du gîte :

Gîte situé sur notre propriété La Bastide du Capelier, commune de Salernes.

- Capacité : 4 personnes maximum
- Animaux non acceptés sauf accord préalable
- Niveau de très bon confort.

Le gîte, implanté dans une dépendance de la Bastide, se compose de :

- une cuisine équipée de 10 m² (Réfrigérateur, congélateur, plaque de cuisson à induction, four électrique, four micro ondes, lave vaisselle, hôte aspirante, cafetière Senseo, casseroles et vaisselle)
- une salle à manger et son séjour de 16 m²
- une salle de bain avec baignoire.

- une chambre avec lit double et toilettes
- une chambre avec deux lits simples
- Une terrasse privative avec barbecue (table et chaises pour 6 personnes, canapé).

L'ensemble se situe dans un parc arboré d'un hectare, à votre disposition, comprenant des frênes, des chênes et des pins parasols centenaires.

Les prestations incluses dans les prix :

- 1 lingerie sur demande avec lave linge et sèche linge (fer et table à repasser fournis dans le gîte)
- 3 places de parking
- La fourniture de draps, serviettes et torchons (un jeu par semaine)
- Le ménage de fin de séjour
- L'eau et l'électricité
- L'accès WIFI
- La taxe de séjour.

La maison n'est pas adaptée pour des personnes à mobilité réduite.

Toutes les chambres et autres pièces du gîte sont non fumeur.

Conditions générales de location

Article 1 - Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

Article 2 - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire ;

Article 4 - Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne

sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

Article 5 - Annulation par le propriétaire : Le propriétaire rembourse au locataire le double du montant de l'acompte encaissé.

Article 6 - Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - Règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 8 - Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location. Les locaux doivent être laissés dans un état de propreté acceptable au moment du départ.

Article 9 - Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est de 500 euros est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Article 10 - Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 11 - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Article 12 - Animaux : Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique sauf accord préalable express du propriétaire. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire refusera les animaux.

Article 13 - Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Ce contrat prendra effet dès réception :

* du présent contrat paraphé sur chaque page, daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire)

* de l'acompte prévu ci-avant.

Au delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Je soussigné M. Mme déclarent être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance du descriptif du gîte et des conditions générales du présent contrat.

Fait à Salernes le

Olivia et Jérôme BRELURUT

Pour le locataire, fait à le

(signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé. Parapher chaque page)